



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2508 159

Le 18 septembre 2025

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1)

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 août 2025, visant à obtenir différents documents concernant l'évaluation du risque lors de manifestations. Plus précisément, vous souhaitez obtenir les renseignements suivants :

1. Tout rapport, compte-rendu, plan, présentation, document de formation, directive et procédure contenant des informations sur les méthodes d'évaluation des risques dans le cadre de manifestations ou d'activités contestataires pour la période de 2011 à aujourd'hui.
2. Tout rapport, compte-rendu, plan, présentation, document de formation, directive et procédure contenant des informations sur les plans d'intervention propre à la planification de l'encadrement de manifestations ou d'activités contestataires pour la période de 2011 à aujourd'hui.
3. Tout document contenant des informations sur la classification ou catégorisation des menaces pour la sécurité publique pour la période de 2000 à aujourd'hui.

Cependant, les documents demandés ne peuvent vous être communiqués. En effet, nous devons refuser de communiquer tout renseignement dont la divulgation aurait pour effet de porter atteinte à la sécurité de l'État (article 28.1 de la *Loi sur l'accès*).

De plus, nous devons refuser de donner communication aux documents qui contiennent des renseignements dont la divulgation aurait pour effet de révéler et/ou réduire l'efficacité d'une méthode d'enquête, d'une source confidentielle d'information, d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité (articles 28(3) et 29 de la *Loi sur l'accès*).

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, les articles de loi mentionnés ainsi que l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Julie Renaud
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

SQ-3504 (2016-08-10)